

## **1. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION**

### **1.1. Introduction**

Le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) a obtenu, au 1<sup>er</sup> décembre 2006, le renouvellement de la certification, selon la norme ISO 9001:2000, portant sur son système de management pour l'ensemble de ses activités, obtenue le 30 novembre 2003.

Le SCAN poursuit son processus d'amélioration, notamment en ce qui concerne la délivrance de ses prestations et de l'accueil de ses clients.

L'inflation législative s'est malheureusement poursuivie, rendant l'adaptation des processus à ces modifications incessantes problématiques.

Les limites d'adaptation et de renforcement des structures aux besoins des usagers ont été atteintes.

### **1.2. Gestion**

Malgré une diminution des émoluments perçus, le SCAN a atteint l'objectif de maintenir un résultat analytique équilibré concernant la couverture du coût de ses prestations.

Le fait de différer certains engagements n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne le nombre des contrôles périodiques.

### **1.3. Activités déployées**

Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 8800 fois par mois (+ 31% par rapport à 2005).

En 2006, nous avons incité les usagers à utiliser le guichet électronique du SCAN pour réaliser la plupart des prestations depuis le domicile des intéressés et introduit la prise de rendez-vous pour les expertises par le Guichet Unique (GU). Le changement d'habitudes, tant auprès de nos clients que du personnel, s'avère difficile.

Sont entrés en vigueur dans le courant de l'année 2006:

- introduction du tachygraphe numérique pour le contrôle du temps de travail et du repos des conducteurs;
- Mofis – fichier unique de la Confédération pour les véhicules à moteur - avec ses conséquences pour les cantons;
- introduction de l'assurance électronique;
- nouveau processus de délivrance des cartes de facilités de stationnement pour les véhicules des personnes à mobilité réduite;
- Intégration de la centrale téléphonique de l'Etat de Neuchâtel au SCAN.

Le SCAN a, par ailleurs, dû faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1<sup>er</sup> décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des "cascades").

## 1.4. Statistiques

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 0,56%, alors que le parc automobile est resté stable.

La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 0,8%.

Les émoluments perçus par le SCAN ont diminué de 351.792 francs, soit de 3.7% par rapport à 2005.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2005 :

- 39,4% pour les permis d'élèves conducteurs; cette différence est fortement influencée par la demande de permis d'élèves à fin 2005 pour éviter d'être soumis au permis de conduire à l'essai.
- 4,9% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- 0,4% pour les permis de circulation
- + 1,5% pour les immatriculations des véhicules neufs
- 7,0% pour les contrôles périodiques.

Concernant les examens de conduite, il est à relever, comme l'indique le tableau ci-dessous, que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté.

2002	2003	2004	2005	2006
55,7%	52,5%	52,5%	53,4%	55,7%

### ***Retraits de plaques par la police***

En application de l'article 16 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 606 (520) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux. De plus, en vertu de l'article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière du 20 novembre 1959, elle a procédé à des retraits de plaques dans 827 (965) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile.

### ***Permis de circulation***

#### ***Nombre de permis de circulation établis***

	Permis de circulation	Permis de remplacement	Permis à court terme
<b>2002</b>	38.387	4610	236
<b>2003</b>	37.582	4317	230
<b>2004</b>	37.469	4179	171
<b>2005</b>	37.430	3912	206
<b>2006</b>	37.288	3790	211

## **Permis de conduire**

### **Nombre de permis de conduire établis**

	Permis d'élèves conducteurs	Permis de conduire	Permis cyclomoteurs
<b>2002</b>	4896	6732	428
<b>2003</b>	4014	14.096*	268
<b>2004</b>	4651	13.876*	413
<b>2005</b>	6288**	13.459*	
<b>2006</b>	3809	12.320*	

\* Y compris échanges permis de conduire format carte de crédit.

\*\* Une forte demande a été enregistrée avant le 1<sup>er</sup> décembre 2005, date de l'introduction du permis à l'essai.

### **Mesures administratives**

Mesures prononcées par année	2005	2006
a) Retraits de permis	2048	2320
b) Avertissements	1481	1979

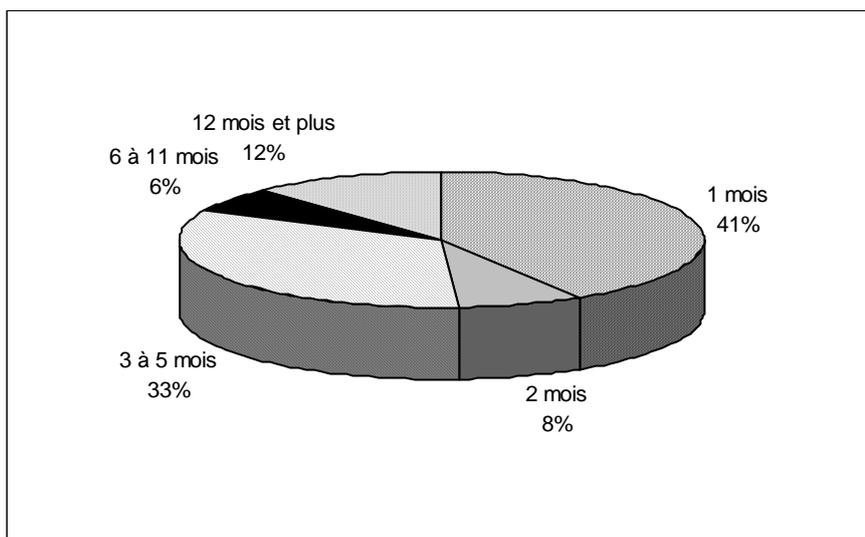
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date d'entrée en vigueur du nouveau droit des mesures administratives, les statistiques sont directement tirées des statistiques fédérales ADMAS (nouvelles bases de calculation).

### **Répartition des retraits de permis de conduire selon la durée et par district**

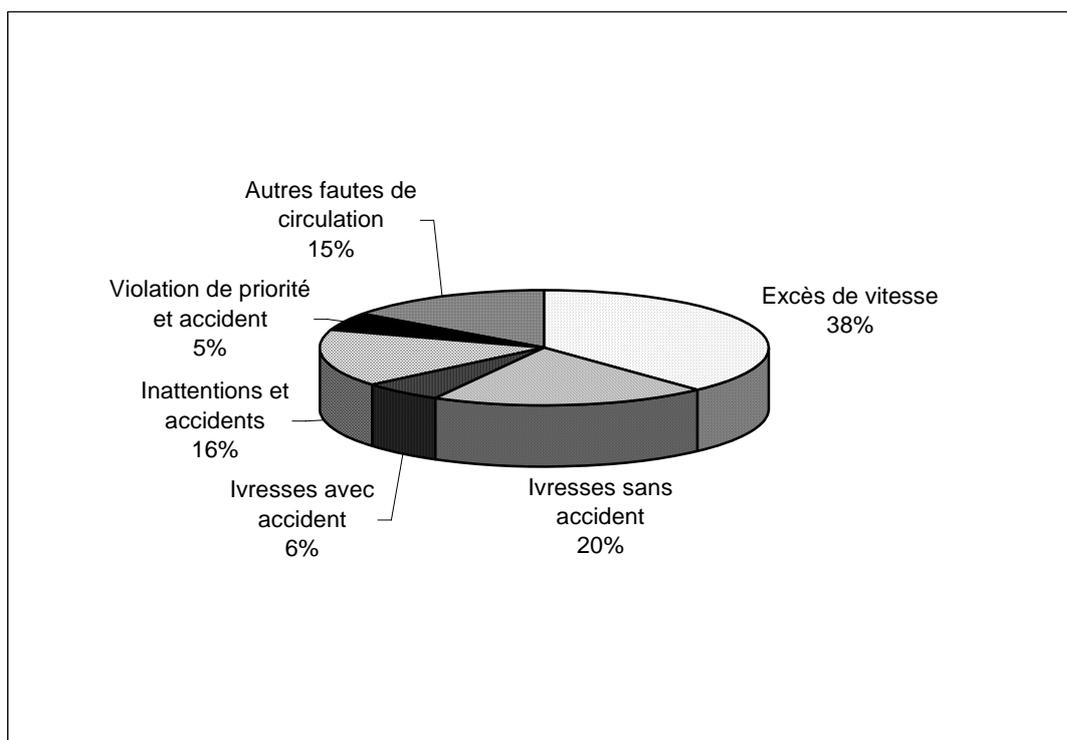
La Commission administrative a traité, durant l'exercice, 4854 dossiers alors qu'en 2005 le nombre était de 4650.

Enfin, 658 (785) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 3762 (5653) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués à l'examen médical légal bisannuel, alors que 879 (1492) conducteurs professionnels ont été convoqués à l'examen médical légal qui se déroule tous les 5 ans (tous les 3 ans dès l'âge de 50 ans), soit un total de 4641 (7145).

### ***Durée des retraits de permis en 2006***



### ***Répartition de l'ensemble des retraits de permis par genre d'infractions***



### ***Relevé des opérations effectuées par la section technique***

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'examen théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds :

**Examens de conduite**

		Théorie (sauf cyclomoteurs)	Théorie cyclomoteurs	Pratique sur motocycles	Pratique sur autres véhicules
<b>2002</b>	Présentés	4024	444	1078	3609
	Échecs	1576	161	463	1602
<b>2003</b>	Présentés	4780	385	954	3739
	Échecs	2125	121	396	1777
<b>2004</b>	Présentés	4693		816	3700
	Échecs	1676		335	1811
<b>2005</b>	Présentés	4606		789	3670
	Échecs	1517		338	1756
<b>2006</b>	Présentés	3988		866	3999
	Échecs	1345		284	1868

**Contrôles des véhicules**

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Voitures de tourisme	20.614	24.166	29.157	23.188	29.777	26.790
Voitures de livraison, minibus	653	714	1493	993	1059	1542
Motocycles	1808	1497	2094	1820	2075	2133
Camions, autocars	486	485	532	979	1002	988
Remorques	670	712	848	1056	1387	1370
Tracteurs agricoles	138	127	142	140	151	151
Véhicules de travail	100	60	66	90	86	77
<b>Total</b>	<b>24.469</b>	<b>27.761</b>	<b>34.332</b>	<b>28.266</b>	<b>35.537</b>	<b>33.049*</b>

\*Sur les 33.049 véhicules contrôlés, 8910 ont dû faire l'objet d'adaptations et de réparations supplémentaires pour satisfaire aux exigences requises.

Contrôles périodiques effectués par le TCS 1614 (1473) voitures de tourisme

Véhicules neufs immatriculés dans le canton 6411 (6316) voitures de tourisme

**Répartition du volume des expertises**

En plus des opérations courantes décrites ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activités des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, ainsi qu'aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, les juges d'instruction et la police à l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

## **Relevé des opérations de la section technique navigation**

### **Effectif des bateaux dans le canton**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Bateaux non motorisés (à rames, pédalos)	248	243	233	227	222
Bateaux motorisés	2400	2436	2384	2370	2328
Bateaux à voile	2015	2010	2001	1982	1963
Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc.	41	16	31	27	26
<b>Total</b>	<b>4704</b>	<b>4705</b>	<b>4649</b>	<b>4606</b>	<b>4539</b>

### **Taxes et émoluments**

Le rendement des taxes des véhicules se monte à	Fr. 39.458.061.02	(Fr. 39.238.149.49)
Émoluments	Fr. 9.196.022.72	(Fr. 9.547.815.04)
Le rendement des taxes navigation se monte à	Fr. 1.454.074.80	(Fr. 1.442.771.13)
Émoluments	Fr. 169.518.26	(Fr. 157.910.73)

### **Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (30 septembre)**

<b>Genres de véhicules</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Automobiles	94.830	95.494	96.373	94.786	94.748
Camions	1336	1361	1440	1194	1127
Remorques	7342	7585	7779	7694	7584
Motos avec side-car	31	29	35	34	23
Motos sans side-car	7739	8397	8852	9291	9572
Motocycles légers	2094	2029	1814	1655	1536
Machines de travail	760	775	781	789	805
Tracteurs agricoles	3171	3171	3184	3189	3214
Cyclomoteurs	2538	2309	2210	2502	2581
<b>Totaux</b>	<b>119.841</b>	<b>121.150</b>	<b>122.468</b>	<b>121.134</b>	<b>121.190</b>

## **1.5. Perspectives d'avenir**

A l'avenir, le SCAN entend poursuivre ses activités en tenant compte du système de management introduit par le projet GESPA et de la certification ISO basée sur la satisfaction du client et l'amélioration permanente.

Sur le plan des projets, contenus dans les objectifs stratégiques du SCAN, sont à poursuivre ou à mettre en œuvre :

### ***Autonomisation du SCAN***

Poursuivre l'examen de la transformation du SCAN en établissement autonome de droit public, tout en maintenant le statut de droit public du personnel et l'affiliation à la Caisse de pensions.

### ***Localisation du SCAN***

Étude de faisabilité concernant la construction d'une seconde halle technique sur le site de Malvilliers.

Étude interne tendant à réunir sur un seul site à La Chaux-de-Fonds les deux services administratifs du SCAN.

### ***GU***

Le but est de pouvoir offrir la possibilité aux usagers de remplir tous les formulaires et de prendre les rendez-vous d'examens et d'expertises, ainsi que d'ouvrir le site à toutes les compagnies d'assurances.

### ***Contrôles périodiques***

Le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes.

Il y a lieu de relever, de par la diminution des immatriculations, un vieillissement du parc automobile qui a comme conséquence d'augmenter le nombre de véhicules soumis au contrôle périodique.

### ***UE – Modifications légales***

Poursuivre l'intégration des conséquences des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne dans le contrôle des véhicules (intégration de la directive 96/96 UE concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur) qui entraînera la nécessité d'introduire un système d'assurance-qualité (asa-QSS) et l'adaptation des pistes (CV2000).

**Examens de conduite**

Afin d'harmoniser les exigences concernant les examens pratiques de conduite, un système d'assurance qualité est toujours à l'étude en collaboration avec l'Office fédéral des routes et l'association des services des automobiles.

Poursuivre, sur le plan cantonal, l'intensification du contrôle des activités des moniteurs, procéder à une évaluation transparente et neutre du déroulement des examens, accroître le coaching et la collaboration moniteurs-inspecteurs, dans le but d'améliorer le niveau de formation et, par voie de conséquence, le taux de réussite.

**Gestion**

L'effort principal en matière de formation sera à nouveau axé sur le coaching et les relations avec la clientèle et l'intensification des contrôles internes et de qualité.